

République Française

Arrondissement d'Aubusson

Conseil Municipal
Commune de Faux-la-Montagne
Séance du 21 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Faux-la-Montagne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de de Faux-la-Montagne sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 11/01/2026

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU , Catherine LESNES, Noémie SERRU.

Pouvoirs :

Catherine Lesnes à Françoise Romanet

Victoire Beaujou à Catherine Moulin

Absent.e.s excusés : Catherine Lesnes, Victoire Beaujou

Secrétaire : Francis Hozelle, sur proposition et validation du Conseil.

Nombre de membres composant le conseil :		DELIBERATION	
En exercice : 11		Arrivée en Préfecture le :	
Présents : 8		Publiée le :	
Représentés : 2		Exécutoire le :	
Absents/Excusés : 3			
SENS DU VOTE			
Unanimité	Majorité	Rejet	
OUI	Nombre de voix pour :10		
	Nombre de voix contre :0		
	Abstention :0		

DCM 2026/4 : Décision modificative au budget Assainissement

Madame la maire indique au conseil que les crédits sont insuffisants sur le budget annexe assainissement 2025 pour réaliser le paiement de la redevance liée à la modernisation des réseaux de collecte.

Elle propose donc au conseil municipal de prendre la DM suivante :

Dépenses de fonctionnement :

6215 : - 75 €

6378 : - 1285 €

Dépenses de fonctionnement :

706129 : + 1360 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération modificative du budget assainissement.

Pour extrait conforme.

A Faux-la-Montagne, le 22 janvier 2026

La maire

Catherine MOULIN



L'adjoint

Francis HOEZELLE



